Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020202-DE

CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2020 – 202

Objet : **Prescription de la révision allégée n° 5 du PLUi des Terres d'Aurignac**
Commune de Cassagnabère-Tournas

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	101	Date de la convocation : 08 décembre 2020
Suffrages exprimés	115	

L'an deux mille vingt, le seize décembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Suppléé par Victoria LACOSTE
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	FLAMBEAUX	Émilie	Présente
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Procuration à Guy LOUBEYRE
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Procuration à Céline LAURENTIES-BARRERE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Présente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	LARRIEU	Christiane	Présente
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Présent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Présente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020202-DE

29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Absent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Présent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIÈRE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Présent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Absent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Absente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Présente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Procuration à Raymond BOYER
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Présent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILLAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Procuration à Magali GASTO OUSTRIC

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020202-DE

90	RIEUCAZÉ	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRÉ	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO-OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Procuration à Didier LACOUZATTE
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Absent
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Procuration à Manuel ISASI
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Absent
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Présente
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Présent
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Présente
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Présent
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne RIERA
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Absente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absent
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Présente
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Arminda ANTUNES
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Absent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Présent
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	de GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Présent
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Procuration à Thierry TOUBERT
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Procuration à Céline LAURENTIES-BARRERE
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Procuration à Nadine VERDIER
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020202-DE

Délibération
N° 2020-202

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DES TERRES D'AURIGNAC (COMMUNE DE CASSAGNABÈRE-TOURNAS)

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-32 à L.153-34 ;

Vu la délibération n°2017-173 du Conseil Communautaire Cœur et Coteaux Comminges en date du 25 septembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des TERRES D'AURIGNAC ;

Vu l'arrêté n°2018-32 en date du 24 juillet 2018 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges portant mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres d'Aurignac afin d'annexer le périmètre du Programme Urbain Partenarial (PUP) sur la commune d'AURIGNAC, lieu-dit Martin ;

Vu l'arrêté n°2018-41 en date du 11 décembre 2018 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges portant mise à jour n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres d'Aurignac afin d'annexer le périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) sur la commune d'AURIGNAC, lieu-dit Martin ;

Vu la délibération n°2019-151 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 04 juillet 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi des Terres d'Aurignac (commune de CASSAGNABÈRE-TOURNAS) afin de délimiter au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme, un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en vue de la réalisation d'un funérarium ;

Vu la délibération n°2019-153 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 04 juillet 2019 prescrivant la révision allégée n°3 du PLUi des Terres d'Aurignac (communes d'AURIGNAC et d'ALAN) afin de modifier le périmètre de la carrière existante et intégrer un projet d'extension ;

Vu la délibération n°2019-154 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 04 juillet 2019 prescrivant la révision allégée n°4 du PLUi des Terres d'Aurignac (commune d'ALAN) afin de délimiter au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme, un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en vue de la réalisation d'un projet d'éco-tourisme, avec construction de bâtiments d'hébergement et de salle d'activités en ossature bois ;

Vu la délibération n°2019-241 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 16 décembre 2019 prescrivant la révision allégée n°2 du PLUi des Terres d'Aurignac (commune d'AURIGNAC) relative à l'extension de la zone urbaine (UA) sur les parcelles cadastrées AB307, AB308, AB309 et AB387, qui constituent une « dent creuse » au sein de l'urbanisation ;

Vu l'arrêté n°2019-16 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 15 juillet 2019 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Terres d'Aurignac afin de modifier certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'adaptation des articles 6 et 11 sur l'ensemble des zones et intégrer le risque inondation, le changement de destination d'un bâtiment sur les communes de PEYROUZET et d'ALAN, la création d'un corridor vert et d'une zone agricole AP sur la commune de SAINT-ANDRÉ, la création d'une zone Ap sur la commune de TERREBASSE, la création d'un emplacement réservé sur la commune de SAINT-ÉLIX-SÉGLAN ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020202-DE

Vu l'arrêté n°2019-27 en date du 04 décembre 2019 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges portant mise à jour n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres d'Aurignac afin d'annexer les arrêtés préfectoraux DREAL 2019-31-02 et DREAL 2019-31-07 du 07 mars 2019 instituant des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transports de gaz naturel ou assimilés, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur les communes d'ALAN et d'AURIGNAC ;

Vu la demande de la commune de CASSAGNABÈRE-TOURNAS en date 29/09/2020,

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges présente les motifs qui justifient la prescription de la révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des TERRES D'AURIGNAC portant sur la commune de CASSAGNABÈRE-TOURNAS, à savoir :

✓ Délimitation au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) afin de permettre la construction d'une maison des chasseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE :

• **DE PRESCRIRE** la révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des TERRES D'AURIGNAC, relatif à la commune de CASSAGNABÈRE-TOURNAS dont l'objet est le suivant :

✓ Délimitation au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) afin de permettre la construction d'une maison des chasseurs.

• Que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

✓ Installation d'un panneau d'exposition et d'un dossier complet à la mairie de CASSAGNABÈRE-TOURNAS ;

✓ Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations à la mairie de CASSAGNABÈRE-TOURNAS.

• Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la révision allégée n°5 du PLUi des TERRES D'AURIGNAC sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Haute-Garonne, arrondissement de SAINT-GAUDENS et notifiée à :

- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du département de la Haute-Garonne ;
- Monsieur le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) chargé du SCoT Comminges Pyrénées ;
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21, la présente délibération fera l'objet :

• D'un affichage à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et à la mairie de CASSAGNABÈRE-TOURNAS pendant un mois ;

• D'une mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2020
Reçu en préfecture le 22/12/2020
Affiché le
ID : 031-200072643-20201216-2020202-DE

Conformément à l'article R.153-21, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges ;

- D'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges.

POUR : 115
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 16 décembre 2020.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC